



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport de la présidente de jury

Concours externe pour l'accès au PLPA (public) et à la 4eme catégorie (privé) des emplois de professeur de l'enseignement technique agricole

Sciences économiques et sociales et gestion Option C : Economie sociale et familiale Session 2022

Rapport n° 22003-05-01

établi par

Pascale POTTIER

Ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts

Juin 2022

CGAAER

CONSEIL GÉNÉRAL

DE L'ALIMENTATION

DE L'AGRICULTURE

ET DES ESPACES RURAUX

SOMMAIRE

RESUME	4
1. L'ORGANISATION	5
1.1. Les jurys	5
1.2. Le calendrier	6
2. LE DEROULEMENT	7
2.1. L'admissibilité	7
2.1.1. Les sujets d'épreuves écrites	7
2.1.2. Le déroulement et la correction des épreuves écrites	7
2.1.3. La délibération d'admissibilité	7
2.1.4. Procès-verbal pédagogique du jury d'admissibilité	8
2.1.5. Procès-verbal sur le déroulement des opérations – l'application Viatique	12
2.2. L'admission	12
2.2.1. Nature des épreuves orales	12
2.2.2. Evaluation des épreuves orales	12
2.2.3. La délibération d'admission	13
2.2.4. Procès-verbal pédagogique du jury d'admission	13
2.2.5. Procès-verbal sur le déroulement des opérations	16
3. LES SUITES DE LA SELECTION	17
CONCLUSION	17
ANNEXES	18
Annexe 1 : Liste des textes de référence	18

RESUME

La session 2022 du concours externe de recrutement des PLPA et enseignants en 4^e catégorie section « Sciences économiques et sociales et gestion », option « Economie sociale et familiale » s'est déroulée dans de bonnes conditions.

La correction des épreuves écrites s'est tenue à distance, du 25 au 29 avril 2022.

Les épreuves orales se sont déroulées au LPA d'AUMONT (02) du 13 au 15 juin 2022.

Les épreuves étaient mutualisées entre PLPA et 4^e catégorie.

6 postes étaient offerts au titre du concours PLPA.

Sur les 16 candidats régulièrement convoqués, 11* (soit 69 %) se sont présentés aux épreuves écrites.

Avec un seuil d'admissibilité fixé à 08/20, 6 candidats ont été déclarés admissibles, soit un taux d'admissibilité de 55 %.

5 candidats** sur les 6 se sont présentés aux épreuves orales (4 femmes et un homme).

4 candidates** ont été inscrites sur la liste principale, soit un taux d'admission de 80%.

6 postes étaient offerts au titre du concours 4^e catégorie.

Sur les 9 candidats régulièrement convoqués, 5* (soit 56 %) se sont présentés aux épreuves écrites.

Avec un seuil d'admissibilité fixé à 08/20, 4 candidates ont été déclarées admissibles, soit un taux d'admissibilité de 80%.

2 candidates** sur les 4 se sont présentées aux épreuves orales.

Une candidate** a été inscrite sur la liste principale, soit un taux d'admission de 50%.

Le jury a regretté que les postes offerts ne soient pas tous pourvus, faute de candidats en nombre suffisant dès le départ (cas de la 4^e catégorie) et de candidats répondant aux attendus de la sélection ensuite.

Dans ses attendus, le jury rend accessible aux candidats les grilles d'évaluation et formule des recommandations destinées à les aider dans leur préparation au concours.

(*) : dont 3 candidats communs PLPA/4^e catégorie

(**) : dont une candidate commune PLPA/4^e catégorie

Mots clés : Jury concours, PLPA, 4^{ème} catégorie, enseignement agricole public, enseignement agricole privé

1. L'ORGANISATION

1.1. Les jurys

Les jurys, identiques pour les deux concours externes public et privé et nommés par arrêtés ministériels en date du 15 Octobre 2021, étaient composés comme suit.

Tous les membres évaluateurs titulaires convoqués étaient présents.

NOM Prénom	Fonctions	Etablissement	Titulaire/suppléant
POTTIER Pascale	Présidente	CGAAER	Titulaire
GOUEGOUX Isabelle	Vice-présidente IEA ESF	Inspection de l'Enseignement Agricole	Titulaire
HENEMAN Corinne	Vice-présidente IEA ESF	Inspection de l'Enseignement Agricole	Titulaire
BOUCHER Didier	Inspecteur pédagogique	Inspection de l'Enseignement Agricole	Titulaire
BREYSSE Vincent	Ingénieur Agri- Environnement	LPA Saint-Yriex-La- Perche	Titulaire
DAULHIAC Isabelle	Enseignante	LEGTA Bergerac	Titulaire
DECORDE Lydie	Enseignante	Lycée du pays de Bray Neufchatel en Bray	Titulaire
DUBOIS Stéphane	Chef d'établissement	LEGTA du NORD – Site de Sains du Nord	Titulaire
ETEVE Géraldine	Enseignante	LEGTPA Alfonse Defumade d'Ahun	Titulaire
GROSCAUX Nicolas	Chef d'établissement	LPA d'Aumont Coucy la ville	Titulaire
LEROUX Isabelle	Enseignante	LPA d'Aumont Coucy la ville	Titulaire
LUCAS Sophie	Enseignante	LEGTA de Périgueux	Titulaire
PELLERIN Anne	Enseignante	LPA de Somme Vesle	Titulaire

PILON Karine	Enseignante	Lycée du pays de Bray Neufchatel en Bray	Titulaire
BROHEZ Marina	Enseignante	LPA d'Aumont Coucy la ville	Suppléante
SIMON Aurélie	Enseignante	LEGTPA Alfonse Defumade d'Ahun	Titulaire
BELLET Philippe	Enseignant	LEGTA de Nérac	Suppléant
BUKOSWIKI Stéphanie	Directrice adjointe	LPA de la Haute- Somme à Peronne	Suppléant
CASSAR Anne	Enseignante	LPA de la Haute- Somme à Peronne	Suppléant
FORTIN Anne	Enseignante	LPA ALENCON	Suppléant
RADOUX Aude	Directrice	LPP VAUMOISE	Suppléant
RIGAL Cécile	Enseignante	LEGTA de Sainte Livrade	Suppléant

1.2. Le calendrier

Les dates de concours externes public et privé ont été fixées comme suit :

- Pré-inscription des candidats entre le 5 octobre et le 4 novembre 2021 ;
- Clôture des inscriptions le 30 novembre 2021 ;
- Retour des propositions de sujets au bureau des concours et des examens professionnels le 14 décembre 2021 ;
- Epreuves écrites d'admissibilité les 9 et 10 mars 2022 ;
- Atelier de correction des écrits à partir du 19 avril 2022 ;
- Epreuves orales d'admission à partir du 30 mai 2022 ;
- Publication des résultats le 15 juin 2022.

Sur la base des consignes nationales ministérielles, la correction des copies s'est faite en ligne via l'outil Viatique du lundi 25 au mercredi 27 avril 2022.

Pour assurer les travaux de paramétrage préparatoires aux corrections des copies et assurer la familiarisation de l'outil auprès des correcteurs, les deux vice-présidentes et la présidente du jury ont participé à la formation proposée par la société EXATECH respectivement les 6 et 11 avril 2022. Les épreuves orales se sont tenues du 13 au 15 juin 2022 au LPA d'Aumont (02).

2. LE DEROULEMENT

2.1. L'admissibilité

2.1.1. Les sujets d'épreuves écrites

Cette épreuve est mutualisée entre le concours PLPA et le concours 4^e catégorie.

Elle comporte deux épreuves écrites affectées chacune du coefficient 2 et ont une durée de cinq heures.

La première épreuve écrite est une épreuve de culture disciplinaire qui vise à apprécier les connaissances des candidats dans la discipline concernée dans les conditions figurant aux annexes de l'arrêté du 14 avril 2010 modifié.

La deuxième épreuve écrite vise à apprécier les capacités du candidat à utiliser ses connaissances disciplinaires ainsi que ses facultés d'analyse sur un thème abordé dans les référentiels de l'enseignement agricole.

Les sujets ont été réalisés dans le cadre d'ateliers réunissant des enseignants, sous le pilotage des inspecteurs de l'enseignement agricole membres du jury. La présidente de jury en a assuré la supervision.

Chacune des épreuves a donné lieu à la conception de deux sujets : un sujet dit « principal » et un sujet de secours qu'il n'a pas été nécessaire d'utiliser.

Le sujet de l'épreuve 1 portait sur la responsabilité sociétale de l'entreprise et le travail. Le sujet de l'épreuve 2 portait sur la santé.

2.1.2. Le déroulement et la correction des épreuves écrites

Le jury a corrigé 13 copies pour chacune des deux épreuves. Sur ces 13 copies, 8 relevaient du seul concours PLPA, 2 du seul concours 4^e catégorie et 3 en double inscription.

4 heures ont été consacrées en début de session à la prise en main de l'outil VIATIQUE, à l'appropriation des grilles d'évaluation et à l'harmonisation des corrections.

Les grilles d'évaluation utilisées sont présentées au chapitre 214.

2.1.3. La délibération d'admissibilité

Les résultats par concours sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Par concours	PLPA	4 ^e cat.
Nombre de candidats inscrits	16	9
Nombre de candidats présents aux épreuves écrites	11	5
Moyenne des notes E1 / 20	8,04	8,1
Moyenne des notes E2 / 20	8.29	9,35
Moyenne des notes Écrit / 20	8,17	8,75
Seuil d'admissibilité / 20	8/20	8/20
Nombre de candidats admissibles	6	4

Après en avoir délibéré en formation plénière, le jury a établi la liste de 8 candidats admissibles (7 candidates et un candidat), 2 d'entre eux étant en double admissibilité (PLP A et 4^e cat.).

2.1.4. Procès-verbal pédagogique du jury d'admissibilité

- **Procès-verbal pédagogique de l'épreuve 1 – Culture disciplinaire**

Le jury met à disposition la grille d'évaluation utilisée pour cette épreuve Il formule les appréciations ci-après.

Cette épreuve ne se réduit pas à un test de connaissance disciplinaire sur les thématiques économiques et sociologiques. C'est davantage une évaluation des capacités méthodologiques, rédactionnelles et de raisonnement du candidat.

Critères	Indicateurs
Structuration du propos	Introduction annonces des parties ou sous parties Transition entre les parties Conclusion avec synthèse et ouverture Qualité de l'expression, orthographe, lisibilité
Organisation de la réponse	Cohérence de la réponse (problématisation pertinente) Présentation d'un plan adapté Equilibre et pertinence des parties et sous parties Argumentation claire et logique
Mobilisation de connaissances	Connaissances théoriques Apports personnels adaptés (exemples, ...)
Exploitation des documents	Mise en relation des documents avec les choix du traitement du sujet Absence de contresens dans l'utilisation Valorisation des différents types de documents, graphiques, statistique, iconographiques

Il est ainsi attendu une capacité à structurer correctement sa composition. Une problématisation peut faire émerger les tensions intrinsèques du sujet et ses contradictions apparentes ou réelles. De plus, elle ne doit pas être restrictive par rapport au sujet énoncé. La composition doit aussi être structurée avec rigueur : introduction complète (contextualisation, problématique, annonce du plan), parties clairement identifiables avec des transitions, conclusion complète (synthèse et ouverture).

Le corpus documentaire doit être utilisé avec pertinence. Tout d'abord il doit être utilisé ; il est inconcevable qu'une composition ne fasse jamais référence aux documents. Ensuite, le candidat doit interpréter correctement les informations fournies, quel que soit leur forme (texte, tableau, schéma, statistiques...). Enfin, ces références doivent être utilisées à bon escient, en appui du propos développé par le candidat, sans contresens, sans paraphraser et en citant la source au risque de faire du plagiat.

La qualité rédactionnelle est également incontournable au vu de son importance dans le métier d'enseignant. L'orthographe et la syntaxe doivent être maîtrisées. Au-delà de l'exemplarité attendue vis-à-vis des futurs apprenants, c'est aussi une condition nécessaire à l'organisation de la pensée du candidat dans sa rédaction et à son intelligibilité.

Le candidat doit montrer qu'il est en capacité de raisonner sur un sujet imposé. Il est attendu qu'il soit capable de proposer un fil conducteur, une argumentation rigoureuse et une progressivité dans le propos. L'accumulation non organisée d'éléments théoriques, d'idées et d'exemples est insuffisante pour cette épreuve. De même, le candidat doit veiller à ne pas faire de hors sujet. Enfin, ce raisonnement s'inscrit dans une nature d'épreuve bien spécifique – la composition – qui ne peut se transformer en simple synthèse ou exposé.

Enfin, des références économiques, sociologiques ou culturelles personnelles doivent enrichir la composition. Elles doivent être pertinentes, c'est-à-dire à propos et maîtrisées. A ce titre, tout contresens, erreur de dénomination ou utilisation hors sujet de ces connaissances pénaliseront le candidat. Il est ainsi préférable de les utiliser avec parcimonie, mais précision, plutôt que d'accumuler des références sans rapport et approximatives.

Observations du jury sur la session 2022

Sur l'ensemble des candidats PLPA et 4 ^e cat., Moyenne : 08,12/20 Note mini. : 03/20 Note maxi. : 11,5 /20
--

Structuration du propos :

Des compositions incomplètes avec des introductions peu abouties n'engageant pas dans la lecture du développement. La plupart du temps, les conclusions sont soit absentes soit de mauvaise qualité. De même, les transitions ne sont pas toujours présentes. Quelques copies pèchent sur la qualité d'expression (orthographe et syntaxe).

Organisation de la réponse :

L'organisation des réponses restait formelle. Elle ne mettait pas en lumière les enjeux du sujet, ce qui aboutissait souvent à des compositions confuses. Parfois, certains candidats se sont saisis d'un élément du corpus documentaire et l'ont traité de façon théorique sans faire référence au sujet, ce qui a pu dériver sur des interprétations partisans et non argumentées.

Certaines copies n'étaient pas assez leur point de vue pour répondre aux enjeux ; d'autres, au contraire, accumulaient des informations souvent hors sujet et peu pertinentes, sans structuration en rapport avec le sujet et aboutissaient à des longueurs inutiles.

Mobilisation de connaissances :

Certaines copies ne font pas état de connaissances économiques et sociales suffisantes, y compris dans l'usage du vocabulaire. D'autres ont proposé de multiples références souvent peu pertinentes et mal comprises.

Exploitation des documents :

Deux compositions n'ont pas du tout utilisé les documents. La plupart se sont bien appuyés sur le corpus sans grandes erreurs d'interprétation. La valorisation des documents a été limitée par la faiblesse des structurations proposées et par les fragilités dans les connaissances économiques.

Conclusion générale :

Peu de copies ont trouvé l'ampleur nécessaire au traitement du sujet, plus du fait de carences méthodologiques que de l'absence de connaissances économiques. Un soin certain a été apporté à la présentation et à la graphie.

- **Procès-verbal pédagogique de l'épreuve 2 – Etude de thème**

Le jury met à disposition la grille d'évaluation utilisée pour cette épreuve.

Capacités	Critères d'évaluation	Indicateurs
Utiliser des documents pour élaborer une réponse adaptée	- Appropriation et utilisation des informations (recenser, extraire et organiser des informations) - Pertinence de la réponse apportée (expliciter des notions présentes dans les documents)	Sélection des informations Présence des idées et arguments Reformulation des informations du document Source relevée
Maîtriser des connaissances adaptées et suffisantes relatives à l'Economie Sociale et Familiale	- Utilisation maîtrisée des connaissances dans les champs (domaines) de la discipline ESF : • Biologie, physiologie, nutrition, microbiologie • Physique, chimie • Psychologie du développement et besoins aux différents âges de la vie • Sociologie • Economie sociale • Droit du consommateur, emploi, protection contre les risques - Adaptation de la réponse selon un contexte actuel : • Démographique • Sociologique • Institutionnel • Socio-économique • Juridique	Exactitude des connaissances Exhaustivité des connaissances Mise en œuvre d'un raisonnement Ouverture
Etablir une analyse, une synthèse, une réflexion de l'étude d'un thème en Sciences économiques et sociales	- Rigueur de l'analyse - Pertinence de l'argumentation - Qualité de la réflexion	Présence de phrases correctes Propos pertinents et argumentés Plan, organisation des idées, articulation

Sur l'ensemble des candidats PLPA et 4 ^e cat., Moyenne : 8,5/20 Note mini. : 2.5/20 Note maxi. : 13.75/20

Cette épreuve d'admissibilité est une étude d'un des thèmes relatifs à l'ESF abordés dans les référentiels de l'enseignement agricole.

Il est rappelé que l'ESF couvre une diversité de champs disciplinaires dont il importe que les candidats prennent connaissance en se référant à l'annexe 1 de la note de service portant sur l'organisation du concours.

Le jury appréciera que le candidat prenne appui sur l'actualité et illustre ses propos par des exemples liés au monde professionnel du secteur des services aux personnes implantés sur un territoire.

Il est attendu du candidat l'emploi du vocabulaire disciplinaire spécifique.

Observations du jury sur la session 2022

Utiliser des documents pour élaborer une réponse adaptée :

Les documents proposés ont été utilisés de façon plus ou moins complète selon les candidats.

La référence aux sources n'est pas retrouvée dans toutes les copies.

Les informations ne sont pas toujours reformulées, conduisant à des paraphrases à éviter.

Les notions ne sont pas toujours introduites.

Maîtriser des connaissances adaptées et suffisantes relatives à l'ESF :

Les connaissances relatées dans les copies sont justes mais manquent d'exhaustivité. Il aurait été intéressant qu'elles soient aussi illustrées par des exemples.

On regrette souvent une absence de définition.

Certaines copies n'ont pas permis d'apprécier les connaissances liées au champ de l'ESF.

En règle générale, le jury constate un manque de connaissances en biologie.

Etablir une analyse, une synthèse, une réflexion de l'étude d'un thème en sciences économiques et sociales :

Dans certaines copies, l'analyse du sujet reste trop succincte.

Les idées développées ne sont pas toujours classées, ni hiérarchisées et, de ce fait, on constate des répétitions.

Les copies des candidats ayant proposé un plan ont été appréciées et la lecture en a été fluidifiée.

Quelques copies pèchent sur la qualité d'expression (orthographe et syntaxe).

La qualité graphique de certains candidats a rendu la lecture de leur copie difficile.

Conclusion générale :

La discipline ESF n'est pas suffisamment valorisée dans les copies des candidats.

2.1.5. Procès-verbal sur le déroulement des opérations – l'application Viatique

Toutes les opérations de cet atelier d'admissibilité ont été conduites à distance et se sont bien déroulées. L'application informatique VIATIQUE, utilisée pour la première fois par l'ensemble du jury a donné satisfaction.

2.2. L'admission

2.2.1. Nature des épreuves orales

Cette épreuve est mutualisée entre le concours PLPA et le concours 4^e catégorie.

Le concours externe comporte deux épreuves orales d'admission affectées chacune du coefficient 3. Elles consistent en un exercice pédagogique et une épreuve professionnelle.

L'exercice pédagogique dure 4 heures, dont 3 heures de préparation avec documents fournis par le jury. Il consiste en l'exposé d'une leçon par le candidat sur un sujet tiré au sort parmi 2 au choix, en relation avec les filières de référence de l'option ESF. A l'issue de cet exposé de 30 minutes, le candidat s'entretient pendant 30 minutes avec le jury sur l'exposé présenté et sur d'autres aspects de l'activité professionnelle d'un enseignant en ESF. L'exposé et l'entretien se déroulent dans une salle de travaux pratiques : restauration ou santé en fonction du sujet retenu. Les candidats ont été invités à consacrer la dernière demi-heure de préparation dans cette salle pour découvrir les locaux et le matériel qui ont été mis à leur disposition.

L'épreuve professionnelle dure 1 heure 45 minutes, dont une heure de préparation. Le candidat tire au sort un sujet parmi deux au choix, portant sur le thème de l'éducation ou de l'enseignement agricole. Suite à un exposé de 15 minutes pendant lesquels il présente son analyse du sujet retenu (durée 10 minutes maximum) puis développe son projet professionnel et sa motivation, le candidat s'entretient avec le jury pendant 30 minutes.

2.2.2. Evaluation des épreuves orales

En amont des épreuves orales, les deux inspectrices de l'enseignement agricoles ont préparé deux banques de sujets :

- Pour l'exercice pédagogique : 16 sujets (restauration, santé et entretien) ;
- Pour l'épreuve professionnelle : 15 sujets avec documents.

Le jury d'admission s'est réuni au LPA d'AUMONT (02) du 13 au 15 juin 2022.

Deux postes d'évaluation ont été mis en place.

Le poste d'évaluation relatif à l'exercice pédagogique était composé de Mesdames DECORDE, HENEMAN, PELLERIN et de Monsieur GROSCAUX.

Le poste d'évaluation relatif à l'exercice pédagogique était composé de Mesdames GOUÉGOUX, LEROUX et PILON et de Monsieur DUBOIS.

Pour chaque candidat, les deux épreuves se sont déroulées sur la même journée.

Lors des épreuves, aucun candidat n'a souhaité porter d'observations au procès-verbal sur les conditions de déroulement.

Les grilles d'évaluation utilisées sont présentées au chapitre 224.

2.2.3. La délibération d'admission

Les résultats par concours sont présentés dans le tableau ci-dessous.

	PLPA	4^e cat.
Nombre de postes offerts	6	6
Nombre de candidats admissibles	6 (5 femmes et un homme)	4 (2 femmes)
Nombre de candidats présents aux épreuves orales d'admission	5* (4 femmes et un homme)	2* (2 femmes)
Moyenne des notes épreuve 1 / 20	11	04,5
Moyenne des notes épreuve 2 / 20	12,9	15
Moyenne des notes Oral / 20	11,95	9,75
Seuil d'admission / 20	10/20	10/20
Nombre de candidats admis	4**	1**

(*) dont une candidate commune PLPA/4^e cat.

(**) dont une candidate commune PLPA/4^e cat.

Après en avoir délibéré, le jury a déclaré l'admission de 5 candidates, en réalité 4 personnes physiques seulement puisque l'une d'entre elles est en double admission (PLP A et 4^e cat.), pour 12 postes offerts (6 postes PLPA et 6 postes 4^e cat.).

2.2.4. Procès-verbal pédagogique du jury d'admission

Epreuve n°1 – Exercice pédagogique

Observations du jury sur la session 2022

Sur l'ensemble des candidats PLPA et 4^e cat.,
Moyenne : 9,33/20
Note mini. : 0,5/20
Note maxi. : 18/20

Les candidats ont respecté les consignes indiquées sur la convocation et tous se sont présentés avec une tenue appropriée à la séance de travaux pratiques.

Le jury a relevé chez plusieurs d'entre eux une difficulté à utiliser totalement le temps imparti à l'exposé.

Le niveau de connaissance disciplinaire était hétérogène et le traitement de la question liée à la technique professionnelle est resté superficiel.

Les bases des différentes techniques professionnelles relevant de la discipline étaient parfois peu maîtrisées voire inconnues alors qu'elles constituent la majeure partie du travail d'un enseignant d'ESF.

Le jury attend des candidats :

- une bonne connaissance des référentiels diplômes dans lesquels l'ESF est présente ;
- la mise en évidence des compétences attendues pour l'enseignement de la discipline quel que soit

son champ d'intervention ;

- une prise de recul sur les pratiques pédagogiques proposées et leur adaptation aux différents niveaux de formation ;

- une réflexion sur la place, dans la progression, de la séance proposée ;

- la mise en évidence des liens avec les autres disciplines ;

- une réflexion approfondie sur la place et les formes d'évaluation ;

- la démonstration de tout ou partie d'une technique professionnelle en situation d'apprentissage en se positionnant en tant qu'enseignant et non en tant qu'apprenant. Le jury doit pouvoir évaluer les capacités du candidat à enseigner.

Le jury met à disposition des candidats la grille d'évaluation ci-après.

Connaissances, aptitudes et compétences visées	Critères/indicateurs
Présentation et mise en œuvre de la leçon	- structuration de l'exposé - gestion du temps imparti - clarté, rigueur, concision des propos - attitude professionnelle au sein de l'atelier : tenue, hygiène, sécurité, organisation, gestes techniques
Qualité de l'entretien avec le jury	- compréhension des questions posées - argumentation, adaptation au questionnement - analyse critique de la prestation - comportement face au jury : écoute, conviction, ouverture d'esprit
Présentation d'une réflexion pédagogique	- identification des capacités visées et du niveau d'exigence - identification des pré-requis et pré-acquis - pertinence des objectifs choisis pour la séance - pertinence du positionnement de la séance dans la progression - pertinence de la stratégie pédagogique (déroulement, support, durée...) - présence et pertinence de l'évaluation
Connaissances relatives à l'ESF et à ses filières de formation dans l'enseignement agricole	- connaissances du cadre institutionnel des diplômes (référentiels, notes de service, modalités d'évaluation, réforme, ...) - mise en œuvre de l'enseignement de la discipline (contextualisation des apprentissages, SPS, interdisciplinarité, les différents champs d'intervention, ...) - connaissances du monde professionnel (structures, emplois...) - exhaustivité des connaissances disciplinaires

Epreuve n°2 – Epreuve professionnelle

Observations du jury sur la session 2022

Sur l'ensemble des candidats PLPA et 4^e cat.,
Moyenne : 12,75/20
Note mini. : 4,5/20
Note maxi. : 18/20

Déroulement des épreuves :

- Les conditions de réalisation des épreuves ont été très satisfaisantes et ont permis aux candidats d'exprimer au mieux leur potentiel.
- Les candidats semblaient bien informés sur la nature et les consignes de déroulement de l'épreuve et s'y être bien préparés.
- Pour le sujet tiré au sort, le sujet a été traité et le temps imparti a été respecté à de rares exceptions près.

Résultats des candidats en fonction des capacités :

Aptitude à communiquer / Ouverture culturelle et qualité de la réflexion

Le temps imparti à l'épreuve a été respecté.

Le jury a apprécié les candidats qui avaient structuré leurs propos et qui avaient développé le sujet retenu.

Alors que plusieurs candidats présentaient des parcours professionnels ou personnels variés, ces éléments n'ont pas toujours été valorisés pour justifier de façon structurée leur choix de l'enseignement et plus particulièrement l'enseignement de l'ESF.

Connaissances des valeurs et exigences du service public et faculté d'agir en fonctionnaire de l'état de façon éthique et responsable.

La majorité des candidats connaissait l'attitude à adapter à l'exercice des missions d'un fonctionnaire.

Les connaissances et l'analyse du système éducatif étaient peu approfondies.

Connaissance de l'enseignement agricole, de son environnement, des différents publics et partenaires.

Les candidats n'ont pas toujours fait état d'une grande curiosité vis-à-vis de l'enseignement agricole, leur vision se limitant à la connaissance succincte des cinq missions.

Les connaissances sur les politiques publiques restent superficielles.

Intérêt pour les métiers d'enseignant et aptitude à se projeter dans l'exercice du métier de professeur d'ESF

Globalement, trois profils se sont dégagés :

- Des candidats préparés qui correspondaient au profil de poste ;
- Des candidats avec un parcours en lien avec la discipline de l'ESF mais qui n'ont pas suffisamment réfléchi sur la mise en œuvre de l'enseignement ;
- Enfin certains candidats présentaient un profil inadapté au poste envisagé qu'ils méconnaissent largement.

Préconisations du jury :

- Structurer l'exposé ;
- Utiliser le temps imparti pour présenter et développer le sujet retenu ;
- Valoriser et faire le lien entre les parcours professionnels, personnels et les attendus du métier d'enseignant en ESF ;
- Bien tenir compte et s'approprier les informations contenues dans la note de service du 4 octobre 2021 – SG/SRH/SDDPRS/2021-731 ;
- En complément, dans cette note, les candidats trouveront les sites institutionnels pour mieux appréhender les exigences du service public, les qualités d'un agent de l'État, les enjeux propres au ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et approfondir les connaissances de l'enseignement agricole.

Le jury met à disposition des candidats la grille d'évaluation ci-après.

Capacités	Critères/indicateurs
2.2.4.1.	
Aptitude à communiquer	- Expression : clarté et précision - Structuration de l'exposé : analyse, synthèse, cohérence
Ouverture et qualité de la réflexion	- Attitude critique vis à vis de l'information disponible - Attitude d'écoute - Argumentation, adaptation au questionnement - Aptitude à débattre : conviction, ouverture d'esprit
Connaissance des valeurs et exigences du service public et faculté d'agir en agent public de façon éthique et responsable	- Règles de déontologie liées à l'exercice du métier - Connaissance du système éducatif, des politiques d'éducation, de l'organisation et du fonctionnement des établissements - Place de l'enseignant dans la vie de l'établissement
Connaissance de l'enseignement agricole, de son environnement, des différents publics et partenaires	- Connaissance des grands enjeux liés aux champs d'intervention du ministère chargé de l'agriculture - Connaissance des missions, formations et métiers de l'enseignement agricole - Connaissance des différentes voies de formation (FIS, FA, FC)
Intérêt pour le métier d'enseignant d'ESF et aptitude à se projeter dans l'exercice du métier d'enseignant d'ESF	- Expression de la motivation pour le métier d'enseignant - Réflexion sur la mise en œuvre de l'enseignement, des pratiques éducatives et pédagogiques, - Réflexion sur les différences culturelles, sociales et psychologiques des apprenants

2.3. Procès-verbal sur le déroulement des opérations

Les conditions de travail ont été tout à fait satisfaisantes.

3. LES SUITES DE LA SELECTION

Les résultats ont été publiés sur le site Internet : <http://www.concours.agriculture.gouv.fr/>

Aucune demande d'information n'a été transmise au bureau des concours et des examens professionnels dans les 8 jours qui ont suivi la proclamation des résultats d'admission.

CONCLUSION

L'ensemble des opérations (correction des copies à distance et épreuves orales en présentiel) s'est déroulé dans de bonnes conditions. La collaboration avec l'inspection de l'enseignement agricole et les autres membres de jury a été très satisfaisante.

Rapporté au nombre d'inscrits présents aux épreuves d'admissibilité, le taux d'admission est de 36% en PLPA et de 20% en 4^e catégorie.

Au final, la qualité des candidatures n'a pas permis de pourvoir les postes offerts au concours 2021 avec :

- PLA : 11 candidats – 4 admis pour 6 postes, soit 2/3 des postes offerts pourvus.
- 4^e cat. : 5 candidats – 1 admis pour 6 postes, soit 16,7% des postes offerts pourvus.

Sachant que l'une des candidates est admise à la fois au concours PLP A et au concours 4^e cat.

Le jury formule des recommandations destinées à aider les candidats dans leur préparation au concours.

Le 27 juin 2022,

La présidente de jury,

Pascale POTTIER, IGPEF

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des textes de référence

Décret n° 89-406 du 20 juin 1989 modifié relatif aux contrats liant l'État et les personnels enseignants et de documentation des établissements mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime.

Décret n° 90-90 du 24 janvier 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel agricole.

Décret n° 2017-1748 du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État.

Arrêté du 9 novembre 1992 modifié fixant les sections et les modalités d'organisation des concours d'accès à la 4ème catégorie des emplois de professeur de l'enseignement technique agricole privé.

Arrêté du 14 avril 2010 modifié fixant les sections et les modalités d'organisation des concours d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel agricole.

Arrêté du 20 septembre 2021 autorisant au titre de 2022 l'ouverture de concours pour le recrutement de professeurs de lycée professionnel agricole.

Arrêté du 20 septembre 2021 autorisant au titre de 2022 l'ouverture de concours d'accès à la deuxième et à la quatrième catégories des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime.

Arrêté du 22 octobre 2021 fixant le nombre de places offertes au titre de l'année 2022 aux concours d'accès à la deuxième et à la quatrième catégories des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés mentionnés à l'article L. 813-8 du code rural et de la pêche maritime.

Arrêté du 5 octobre 2021 fixant le nombre de places offertes aux concours ouverts au titre de l'année 2022 pour le recrutement dans le corps des professeurs de lycée professionnel agricole.

Note de service SG/SRH/SDDPRS/2021-731 du 04/10/2021 fixant les dispositions prévues au titre de l'année 2022 pour l'organisation des concours externes et internes de recrutement dans le corps des professeurs de lycée professionnel agricole (PLPA) et d'accès à la quatrième catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés.

La composition des jurys du concours interne 4^e cat. et PLPA a fait l'objet de deux arrêtés du ministre chargé de l'agriculture en date du 15 Octobre 2021.